

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

=====

**DIRECTION NATIONALE
DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE**

=====



**Atelier national de formation sur la politique et le droit de la
concurrence et
Troisième réunion du Groupe National de Référence (CNR-III)**
Bamako, Azalaïl Grand Hôtel
29 juin-02 juillet 2010

NOTE

Oumar I. BERTHE
Chef Division Législation et Concurrence

Juillet 2010

Introduction

1. Consumer Unity & Trust Society (CUTS International), dans le cadre de l'exécution du Projet « 7Up4 », a organisé en partenariat avec la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence un atelier national de formation sur la politique de la concurrence et la Troisième réunion du Groupe National de Référence (GRN-III).

Ces deux événements se sont tenus à Bamako, du 29 juin au 2 juillet 2010, dans la salle de conférence « BENSO » du Gand Hôtel Bamako.

Intitulé « *Vers des régimes efficaces de la Concurrence dans des pays sélectionnés d'Afrique de l'Ouest par le renforcement des capacités* » ou 7Up4, le Projet est mis en place sur une période de vingt quatre mois (2 ans) dans sept pays de la Région que sont : le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo.

Il a pour objet de renforcer les capacités dans les pays sélectionnés afin d'introduire un débat sur la nécessité d'un régime de concurrence efficace au sein du domaine public et dans le contexte de développement national.

2. L'Atelier de formation visait à initier les participants aux concepts de politique et droit de la concurrence, afin d'accroître leur participation aux débats sur la nécessité d'un bon régime de concurrence.

La Réunion du GNR-III avait pour objet la présentation et l'adoption du Rapport-pays sur les freins à l'évolution du régime national de la concurrence et la meilleure manière de s'attaquer à ces obstacles, à travers un processus participatif impliquant de multiples acteurs.

3. La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux adresses : celle du représentant de CUTS International et celle du représentant du Ministre de l'Industrie, des Investissements et du Commerce du Mali.

Ces différents discours ont relevé la pertinence des deux événements, tout en invitant les participants à un travail utile.

Conclusions des travaux

4. A l'issue des présentations (voir en annexe) et discussions, les participants ont

En matière de formation sur la politique et le droit de la concurrence :

- Relevé avec intérêt les actions réalisées par le Mali dans l'adoption et l'établissement de programmes en matière de concurrence et de protection des consommateurs ;
- Noté avec inquiétude les effets négatifs des pratiques anticoncurrentielles sur le commerce, les investissements et le développement d'un pays ;

- Noté avec satisfaction le cadre retenu pour la Session et le professionnalisme des experts commis par CUTS ;
- Mis l'accent sur le besoin de multiplier de telle formation en vue de consolider les acquis. Demandé, à ce sujet, le soutien de CUTS international.

En relation avec le Rapport-pays :

- Accueilli favorablement l'élaboration de ce document. Indiqué, toutefois en raison de son caractère précurseur, que des études plus approfondies soient menées sur certains de ses résultats ;
- Demandé avec insistance que les actions suivantes soient entreprises, pour l'institution d'un régime de concurrence efficace au Mali :

Activité	Population cible	Moyen	Structure responsable
Sensibilisation sur la loi et les agences chargées de la concurrence	Toute la population	-Affiches, dépliants, - Articles et documentaires (journaux, radios et télévisions)	DNCC
Formation en droit et politique de concurrence	Journalistes, magistrats, parlementaires, associations des consommateurs, syndicats des travailleurs.	- Séminaires, - Ateliers	Maison de la Presse/ DNCC
Mise en place d'un réseau de communicateurs	Journalistes et autres communicateurs	Réunions	Maison de la Presse/ DNCC
Constitution d'une équipe d'experts pour l'analyse des points faibles de la loi sur la concurrence	Magistrats, administrateurs civils, régulateurs sectoriels et général	Décision du ministre en charge de la Concurrence	DNCC
Régionalisation de la formation	Directions régionales en charge de la Concurrence	- Séminaires, - Ateliers	DNCC+ régulateurs sectoriels
Introduction des modules de concurrence à l'Université	Etudiants	- Cours magistraux, - Séminaires	Université de Bamako
Recherche sur les pratiques anticoncurrentielles les plus courantes	- Marchés des produits de large consommation, - Marchés dynamiques (Transports, Electricité-eau, Télécommunications)	Elaboration de rapports	DNCC+Université de Bamako

Observations générales et recommandations

5. Le présent compte rendu a présenté les principaux résultats de l'Atelier national de formation sur la politique et le droit de la concurrence et la Troisième réunion du Groupe National de Référence (GNR-III) au Mali, organisés par CUTS en collaboration avec la DNCC à Bamako, du 29 juin au 02 juillet 2010.

Il apparait que le Mali a consenti des efforts pour mettre en place des règles de fond et des institutions en matière d'encadrement de la concurrence et de protection des consommateurs. Pour rendre plus efficace ce régime, certaines actions doivent être menées ; à savoir la sensibilisation et la formation, la mise en place d'un réseau de communicateurs et d'une équipe d'experts sur la possibilité de révision de la loi sur la concurrence, l'institution de modules de concurrence dans les programmes de l'Université. A ce niveau, la coopération de CUTS International doit être renforcée.

Il apparait aussi que les pratiques anticoncurrentielles ont des effets négatifs sur le commerce, les investissements et le développement. A ce titre, les régulateurs se doivent de les maîtriser mieux en poussant les recherches notamment sur les pratiques les plus courantes.

Il revient enfin que le Rapport-pays a comblé un vide en matière de connaissance de l'état complet de la concurrence au Mali. Cependant, certains de ses résultats doivent être affinés dans le cadre d'une étude complémentaire.

Bamako, le 06 juillet 2010.
Oumar Idriss BERTHE,
Chef Division Législation et Concurrence